



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE**

Vingt-neuvième session

La Haye, Pays-Bas, 30 septembre - 3 octobre 2014

**REVITALISATION DES COMITÉS DE COORDINATION FAO/OMS**

**PROPOSITIONS VISANT À RENFORCER LE RÔLE ET LA PLATEFORME DES COMITÉS RÉGIONAUX DE COORDINATION**

(Préparé par le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS)

**1. GÉNÉRALITÉS**

1. Les Comités de coordination FAO/OMS soutiennent l'échange d'informations et le dialogue (voir leur mandat à l'Annexe 1). Tous les deux ans, les comités régionaux de coordination donnent aux spécialistes partageant les mêmes intérêts la possibilité de se réunir pour se pencher sur des questions de sécurité sanitaire des aliments et de commerce des denrées alimentaires. Dans la structure du Codex, les comités régionaux de coordination assurent le lien entre la Commission du Codex Alimentarius et les comités techniques et les régions afin de garantir que le Codex conduit la politique mondiale en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et tient également compte des besoins nationaux et régionaux.

2. Outre qu'ils offrent des possibilités uniques pour la région, les comités régionaux de coordination sont aussi une tribune utile permettant à la FAO et à l'OMS de dialoguer avec les pays, et examinent les besoins et les enjeux prioritaires qui, par la suite, contribueront à la planification et au suivi de leurs activités sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans les régions. Dans le passé, la FAO et l'OMS ont organisé une série de conférences régionales sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; depuis leur interruption, les comités régionaux de coordination peuvent constituer une tribune régulière pour la FAO, l'OMS et les pays pour examiner les questions de sécurité sanitaire des aliments.

3. Outre les nombreuses occasions d'échanges et d'activités régionales, il a aussi été reconnu que de nouvelles améliorations sont possibles. Les comités régionaux de coordination ne sont pas restés inactifs, des changements et des améliorations ont eu lieu, mais parfois à des rythmes différents, de sorte que les comités ont suivi des voies et des approches différentes.

4. L'objectif du présent document, préparé conjointement par le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS, est d'examiner comment les comités régionaux de coordination peuvent contribuer plus efficacement aux activités du Codex, de la FAO et de l'OMS, répondre aux besoins des professionnels de la sécurité sanitaire des aliments et faire en sorte que les ressources et le temps considérables investis sont optimisés. Plusieurs propositions sont formulées dans le présent document dans le but de susciter des débats et un accord sur de futures mesures concrètes.

**2. POSSIBILITÉS OFFERTES ET DÉFIS À RELEVER**

**2.1 Possibilités offertes**

5. Les comités régionaux de coordination fonctionnent comme une tribune dans laquelle les pays débattent des questions intéressant la région, non seulement dans le domaine des normes alimentaires mais aussi concernant les systèmes de sécurité alimentaire, le commerce des denrées alimentaires, l'information aux consommateurs, l'alimentation et la nutrition ainsi que les maladies non transmissibles (MNT).

6. Ainsi, les comités régionaux de coordination pourraient avoir comme objectif stratégique de devenir la principale tribune régionale pour sensibiliser à la sécurité sanitaire des aliments et susciter un intérêt pour ce thème et d'autres liés à l'alimentation.

7. Revitaliser les comités régionaux de coordination de cette manière leur permettrait d'apporter des contributions et des orientations aux travaux du Codex à l'échelle mondiale, aux activités de la FAO et de l'OMS et d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Il est préférable que les comités régionaux de coordination adoptent une approche cohérente, sans porter atteinte aux spécificités régionales.

8. Le Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 peut orienter la manière d'atteindre cet objectif du fait que la Stratégie comprend un certain nombre d'activités ayant accompli des progrès dont témoignent certains comités du Codex, y compris les comités régionaux de coordination, par exemple:

- Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments [Activité 1.2.1]

- Dans la mesure du possible, utiliser les réunions du Codex pour organiser des activités de renforcement des capacités techniques et des activités éducatives [Activité 3.2.3]

## **2.2 Défis à relever**

### **2.2.1 Plans stratégiques régionaux**

9. L'élaboration de plusieurs plans stratégiques régionaux pose des problèmes. Un temps et des ressources considérables ont été investis dans cette activité et il y a des cas où les plans stratégiques régionaux font double emploi avec le Plan stratégique du Codex.

10. Il convient d'éviter une telle situation car: i) le Plan stratégique mondial du Codex comprend plusieurs points pour lesquels tous les comités, y compris les comités régionaux de coordination, sont responsables; et ii) les comités régionaux de coordination sont consultés chaque fois qu'un Plan stratégique mondial du Codex est élaboré et peuvent proposer des activités pour inclusion.

### **2.2.2 Partage de l'information**

11. Les pays restent intéressés à partager l'information sur leurs arrangements institutionnels pour le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et les aspects relatifs à la qualité et aux consommateurs. Toutefois, le système actuel consistant à utiliser une lettre circulaire n'est pas efficace, car il ne suscite que peu de réponses, clairsemées de surcroît, ce qui ne permet pas de les traiter ni de les analyser.

12. Un système de collecte continue de données en ligne, indépendamment des sessions des comités régionaux de coordination, serait plus utile pour déterminer la situation et les besoins des systèmes de contrôle des aliments dans la région.

13. Au-delà de l'échange d'information sur les systèmes institutionnels, le partage des connaissances et des données d'expérience sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments au sein des comités régionaux de coordination est minime et a lieu d'une manière informelle au coup par coup. Cette démarche, certes utile, ne suffit pas. Le processus de revitalisation peut offrir des possibilités supplémentaires d'améliorer le dialogue sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

### **2.2.3 Positions régionales**

14. Les débats menés sur des questions traitées au niveau mondial par le Codex, importantes pour la région, sont utiles pour aider les coordonnateurs dans leur rôle en tant que membres du Comité exécutif du Codex. Si la région atteint l'unanimité sur une question, cela peut être une information importante pour le Comité exécutif du Codex, la Commission du Codex et les comités techniques mondiaux. Néanmoins, l'élaboration de «positions régionales» uniformes pourrait conduire à des positions fixes laissant peu de place à la négociation lors des réunions qui se penchent sur ces questions. Le débat sur les problèmes mondiaux devrait plutôt servir à préparer les pays à contribuer au débat durant les réunions mondiales du Codex.

15. Dans l'ensemble, il faudrait s'attacher davantage à identifier les problèmes et les questions d'importance pour la région et à les porter à l'ordre du jour des comités mondiaux.

16. Les débats menés au sein des comités régionaux de coordination devraient viser à renforcer le soutien aux coordonnateurs régionaux afin qu'ils soient préparés au mieux à représenter leur région auprès du Comité exécutif du Codex.

## **3. PROPOSITIONS**

### **3.1 Les comités régionaux de coordination en tant que tribunes pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; alignement des comités**

17. Nous proposons que les ordres du jour de tous les comités régionaux de coordination restent alignés, à l'exception des points se rapportant à l'établissement ou à la révision de normes régionales spécifiques et comprennent les points permanents suivants.

#### **3.1.1 Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région**

18. Ce point remplacera l'ancien point de l'ordre du jour relatif aux lettres circulaires périodiques. Le débat mené sous ce point servira de guide sur les questions spécifiques de sécurité sanitaire et de qualité des aliments dans la région (défis, priorités, etc.) et appuiera les travaux de la FAO et de l'OMS s'agissant d'établir des priorités et de concevoir des stratégies en matière de renforcement des capacités et activités connexes dans la région. Il devrait aider à déterminer le discours-programme et le thème (3.1.2).

19. Un système en ligne (voir 3.2) pour collecter les données sur l'état de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays (par exemple profil de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments) sera mis au point pour collecter des informations et des données pour la préparation de ce document.

#### **3.1.2 Discours-programme et débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever**

20. Le but de ce nouveau point de l'ordre du jour proposé est de mettre en relief des problèmes particuliers, de sensibiliser et de susciter un intérêt politique et un soutien aux questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

21. Le thème traité sous ce point sera appuyé par des discussions au sein des comités régionaux de coordination, et choisi en étroite consultation avec le coordonnateur et comprendra: un discours-programme par une personnalité de haut niveau, un document technique et un débat facilité.

### **3.1.3 Assurer le suivi du Plan stratégique du Codex**

22. Un point permanent de l'ordre du jour sera axé sur le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique mondial du Codex dans les aspects relatifs aux activités des comités régionaux de coordination.

23. Comme convenu par la Commission du Codex à sa trente-septième session et par le Comité exécutif à sa soixante-neuvième session<sup>1</sup>, un cadre de suivi sera élaboré pour la mise en œuvre du Plan stratégique.

### **3.1.4 Normes alimentaires dans la région**

24. Ce point remplacera le point actuel «Travaux intéressant la région» sous lequel le besoin éventuel de nouvelles normes ou la pertinence des normes régionales existantes seront examinés. Ce point est aussi un élément clé à incorporer dans les travaux du Codex à l'échelle mondiale.

## **3.2 Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments**

25. Les systèmes nationaux de contrôle des aliments ne sont pas statiques; ils continuent d'évoluer grâce à l'introduction de nouvelles exigences et d'un nouveau cadre juridiques et réglementaires. Le monde de la production et de la consommation d'aliments évolue constamment (tendances du commerce mondial des produits alimentaires, épidémies d'origine alimentaire transnationales, rappels d'aliments à travers les frontières, etc.) et nécessite souvent que les responsables de la sécurité sanitaire des aliments dans un pays ou une région soient en contact avec des collègues dans un autre pays ou une autre région.

26. Les données et informations nécessaires pour relever ce défi d'une manière stratégique et opportune exigent un système simple mais efficace pour la collecte et l'analyse des données.

### **3.2.1 Plateforme en ligne pour collecter et distribuer des données pertinentes sur les pays**

27. Nous proposons de remplacer la lettre circulaire des comités régionaux de coordination par un système de collecte de données et d'informations en ligne, intégré dans le site web du Codex, qui offre la possibilité aux pays de fournir des données et des informations de façon continue.

28. Ce système pourrait aussi être utilisé pour mesurer d'autres points spécifiques que les pays souhaitent échanger ainsi que pour soumettre des données mesurant l'efficacité des systèmes de contrôle des aliments.

Lors de la conception du système, il faudra impérativement s'entendre sur les données qui sont très importantes et qui peuvent être partagées.

29. Environ six mois avant la session d'un comité régional de coordination, un rappel sera envoyé aux comités régionaux de coordination de la région concernée, demandant de revoir les données des pays et de les mettre à jour selon les besoins, éventuellement avec des demandes de données supplémentaires.

30. Les données seront extraites afin de préparer un aperçu régional des situations des pays et d'autres questions à distribuer aux pays et guider les discussions des comités régionaux de coordination sur la façon de faire avancer le programme en faveur de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans la région.

## **3.3 Identification des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments)**

31. Un mécanisme permettant d'identifier plus facilement et de mieux comprendre les besoins et les priorités aux niveaux régional et national devrait être mis en place pour être intégré dans le processus mondial du Codex, notamment pour:

- Permettre aux autorités nationales chargées de la sécurité sanitaire des aliments de procéder à une planification ciblée;
- Déterminer les priorités pour les nouveaux travaux du Codex;
- Faire rapport sur les nouvelles questions;
- Soutenir le programme d'avis scientifiques FAO/OMS
- Soutenir les programmes de renforcement des capacités FAO/OMS (y compris l'élaboration de projets ciblés).

## **3.4 Planification stratégique régionale**

32. Nous proposons que:

- Les comités régionaux de coordination mettent l'accent sur la mise en œuvre du Plan stratégique mondial du Codex (voir 3.1.3);

---

<sup>1</sup> REP14/CAC, par. 119 et REP14/EXEC, par. 42-43.

- Les plans stratégiques régionaux, là où ils sont élaborés, ont le même calendrier que le Plan stratégique mondial du Codex et sont compatibles avec celui-ci et le complètent.

#### **4. CONCLUSION**

33. Les différents éléments décrits ci-dessus, individuellement ou associés, permettront d'améliorer:

- la planification et le suivi, aux niveaux national, régional et mondial;
- l'échange d'informations et de données d'expérience;
- l'identification des besoins en renforcement des capacités;
- les capacités et connaissances en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

#### **5. RECOMMANDATIONS**

34. Les comités régionaux de coordination sont invités à examiner les recommandations énoncées à la Section 3.

**Mandat des comités régionaux de coordination (Manuel de procédure du Codex)**

- a) Identifier les problèmes et les besoins de la région concernant les normes et les systèmes de contrôle des aliments
- b) encourager au sein du Comité les contacts en vue de l'échange réciproque de renseignements sur les initiatives proposées en matière de réglementation et les problèmes liés au contrôle des aliments et favoriser le renforcement des infrastructures de contrôle alimentaire
- c) Recommander à la Commission d'élaborer des normes mondiales pour des produits intéressant la région, y compris des produits qui, de l'avis du Comité, auront à l'avenir des débouchés internationaux potentiels;
- d) Élaborer des normes régionales pour des produits alimentaires entrant exclusivement ou presque exclusivement dans le commerce intrarégional;
- e) Appeler l'attention de la Commission sur les aspects de ses travaux qui présentent une importance particulière pour la région;
- f) Favoriser la coordination de toutes les activités de normalisation alimentaire entreprises par des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales dans la région;
- g) Exercer les fonctions générales de coordination pour la région et s'acquitter de toute autre tâche que peut lui confier la Commission;
- h) Favoriser l'utilisation par les membres des normes Codex et des textes apparentés.